

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2009 .

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 03 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif 2008

Le compte administratif 2008 présente les mêmes résultats quant au réalisé que le compte de gestion du trésorier, à savoir :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 525841,56 €
- Recettes : 792350,16€
- Résultat de la section de fonctionnement : 266508,60€

Section investissement :

- Dépenses : 271446€
- Recettes : 239449,89€
- Résultat de la section d'investissement : - 31996,11€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2008.

Compte de gestion 2008

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier présente les mêmes résultats que le compte administratif pour les montants réalisés.

Toutefois le compte de gestion appelle l'observation suivante :

présente un écart avec le compte administratif sur les montants inscrits en prévision budgétaire du fait qu'il n'a pas été pris en compte par le trésorier deux décisions modificatives qui ont été votées et transmises au contrôle de légalité.

En conséquence il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier en faisant état de cet écart.

Approuvé à l'unanimité.

Vote des 4 taxes

Le produit attendu des impôts directs locaux pour 2009 s'élève à 205536€ compte tenu des bases prévisionnelles des 4 taxes, le conseil décide à la majorité les taux suivants :

Taxe Habitation	8,13%
Foncier bâti	12,68%
Foncier non bâti	27,24%
Taxe professionnelle	4,85%

Budget 2009

Le budget primitif 2009 , adopté à l'unanimité, est équilibré en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : 899 940,00€

Section d'investissement : 328 014,00€

Subventions

Il est proposé d'attribuer pour 2009 les subventions aux associations, pour un montant total de : 10 640,00€

Inscrit au Budget Primitif 2009 adopté à l'unanimité.

Subventions exceptionnelles projets école :

le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention pour participation aux frais de transport pour les deux projets pédagogiques :

-classe CM2 22 élèves, classe de mer, thème : vent, marée, marais

Cout total du séjour 8712,76€

-classe CE2 CM1 27 élèves, classe de mer thème : découverte de la faune, de la flore, initiation à l'astronomie.

Cout total du séjour 6139,00€

soit respectivement 3550 € et 581 €

Subvention exceptionnelle Club des anciens :

Le Conseil accorde à l'unanimité une participation financière au voyage pour 300 €.

Convention plan de relance FCTVA :

Le conseil autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Tarifs location des salles 2010

Salle des fêtes : montant de la réservation 100€

Angervillais : week end 350€

Vin d'honneur 120€

Extérieurs : week end 420€

Vin d'honneur 150€

Location verres vin d'honneur 20€

Couverts : 1,10€

Salle polyvalente : montant de la réservation 250€

Angervillais : week end 525€

Extérieurs : week end 700€

Forfait électricité : 45€

Couverts : 1,10€

Avantage en nature :

Il est proposé au Conseil d'entériner le système de calcul des avantages en nature, pour les repas pris à la cantine par le personnel, sur la base du prix du repas conformément à l'arrêté du 10 décembre 2002, revalorisé chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Constitution d'une commission communale d'aménagement foncier.

Le département a institué une commission communale d'aménagement foncier sur le territoire concerné par les travaux de contournement.

Cette commission est composée d'une part :

du Maire : F.DURANDE

Un conseiller : F.BASILLE

2 suppléants : R.QUEMION A.LORAY

d'autre part, de 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune et 2 suppléants :

Ont fait acte de candidature et ont été élus titulaires :

Mr H.QUEMION

Mr VANDERMERCH

Mr LEGER

Ont été élus suppléants :

Mr A.VAUTIER

Mr G.LEVASSEUR

Modifications des statuts du SPANC

Le Conseil adopte à l'unanimité la nouvelle compétence du SPANC relative à l'installation et l'entretien des assainissements individuels.

Résiliation du marché illumination

Suite à la défaillance de l'entreprise titulaire du marché des illuminations de fin d'année signé en octobre 2007 pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Conseil de résilier ce marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché.

Adopté à l'unanimité

Modification du POS

Vu l'avis de la commission urbanisme, émis lors de la réunion élargie du

Le Conseil autorise le lancement de la procédure de modification du POS et autorise le maire à consulter le Cabinet ATTICA pour la réalisation de cette mission d'étude.

Montant estimatif de la prestation 5000€.

Questions diverses

la séance levée à 23h15.